

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2063

24 août 2013

SOMMAIRE

ABF European Holdings S.à r.l.	99020	Infi Holding S.A.	98978
A Ebco S.à r.l.	99001	Innova Financial Holding S.à r.l.	98978
Algeco/Scotsman Management S.C.A. ...	99015	Innova RS Holding S.à r.l.	98985
Aurelius Invest Sàrl	99020	Integra Consultancy Services S.A.	98985
belRfrance S.à r.l.	99001	International Gas Distribution S.A.	98985
eurEau Sources S.A.	99023	INTERTEL & CO, société de gestion de pa-	
IAB Financing II S. à r. l.	98979	trimoine familial (SPF)	98986
IAB Financing S.à r.l.	98979	Intertel S.à r.l.	98979
ICG Recovery 1, 2008 S.A.	98980	Investors HoldCo S.à.r.l.	98986
ICM Diversified Alpha Series	98980	Investors HoldCo S.à.r.l.	98979
I.C.P.C.E. S. à r. l.	98978	ista Holdco 1 S.A.	99008
IEN Holding S.à r.l.	98981	IW Investments S.A.	98982
IFA Holding II S.à r.l.	98980	Jacadi Luxe S.à.r.l.	98979
IFA Holding S.à r.l.	98981	Kinemax S.A.	98983
IHC S.à r.l.	98980	Kredietcorp S.A.	98983
Ikura S.A.	98981	La Casertana S.à r.l.	99023
Il Cantuccio s.à r.l.	98982	L'Diffusion	98981
ILM Holding S.à r.l.	98982	Lmproject S.A.	99024
Immens S.à r.l.	98980	Luxembourg Patent Company S.A.	99024
Immeo Finance Lux 2 S.à r.l.	98983	Lux Kapitalmarkt Management AG	99024
Immeo Finance Lux 3 Sàrl	98983	Maxioma Investholding S.à r.l.	99024
Immeo Finance Lux 4 S.à r.l.	98983	McD Europe Franchising S.à r.l.	98985
Immeo Finance Lux S.à r.l.	98982	Mc Kinley S.A.	99024
Immobilier Building BE S.A.	98984	Netsys	99024
Immobilier Building S.A.	98984	Nicklas architectes S.à r.l.	99023
Immo Capellen S.A.	98984	Oberon Credit Investment Fund I S.C.A.	
Immo-Nest s.à r.l.	98981	SICAV-SIF	99023
Immopard S.A.	98982	OREF Real Estate G.m.b.H.	99023
Immo Perfect S.à r.l.	98984	The Food Truck Company s.à r.l.	99012
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	98985	Triton IV No. 6 S.à r.l.	98987
Imprimerie Albert LUX s.à r.l.	98978	Xylem Service Italia Srl, Luxembourg	
Individuum S.à r.l.	98978	Branch	98984

I.C.P.C.E. S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.934,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090672/10.

(130110599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Imprimerie Albert LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 61.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090675/10.

(130111387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Individuum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 167.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090676/10.

(130111368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.712.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090678/10.

(130110615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Infi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 145.212.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle de l'administrateur Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira
Administrateur

Référence de publication: 2013090716/14.

(130110473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013090736/14.

(13011014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Intertel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.637.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090681/10.

(130110457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66699 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090684/10.

(130110315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IAB Financing II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090685/10.

(130110549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090686/10.

(130110609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ICG Recovery 1, 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, roue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.389.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013090689/10.

(130110511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICM Diversified Alpha Series

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013090690/11.

(130110916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IFA Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090693/10.

(130110658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 551.109,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.727.

Les comptes annuels, pour la période du 13 avril 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090694/11.

(130110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.489.

Les statuts coordonnés au 25/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/07/2013.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013090699/12.

(130110995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IEN Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.774.

Les comptes annuels, pour la période du 23 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090691/11.

(130111472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 843.590,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090692/10.

(130110620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Ikura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090695/9.

(130110956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immo-Nest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 3, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO-NEST s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013090708/11.

(130111566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

L'Diffusion, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 135.260.

Il résulte d'un courrier du 20 juin 2013 de Madame Nadège DE LA CONTE adressé à la société anonyme; L'Diffusion S.A. établie et ayant son siège social au 19, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B135260, qu'elle démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090759/13.

(130110848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 27.344.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090696/10.

(130110990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ILM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.873,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090697/10.

(130111513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immeo Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.889.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090700/10.

(130111256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.852.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013090712/12.

(130110771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Sogrape, SGPS, S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013090734/12.

(130110360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kinemax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.154.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013090749/12.

(130111188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kredietcorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.223.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2013.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs venus à échéance. Monsieur Hans Verstraete et Monsieur Ivo Bauwens sont reconduits en tant qu'Administrateur pour une durée de six ans. Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019

Pour la société

Référence de publication: 2013090755/12.

(130110943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immeo Finance Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.664.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090701/10.

(130111255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immeo Finance Lux 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.650.

Le bilan au 15 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090702/10.

(130111253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immeo Finance Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.652.

Le bilan au 15 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090703/10.

(130111252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 106.434.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090704/10.

(130111495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immo Perfect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.620.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090706/9.

(130110765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immobilière Building BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BUILDING BE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013090709/11.

(130111038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immobilière Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BUILDING S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013090710/11.

(130111515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Xylem Service Italia Srl, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 177.687.

EXTRAIT

La société de droit italien Lowara Srl a changé sa dénomination sociale en Xylem Service Italia Srl. de sorte que la dénomination de la Succursale sera Xylem Service Italia Srl, Luxembourg Branch.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013090777/13.

(130110720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090713/11.

(130110962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 425.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090719/10.

(130111610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.616.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090721/10.

(130110811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090722/9.

(130111310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 792.815,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 172 de 1985.
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013090828/14.

(130111590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**INTERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société en Commandite par Actions
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090726/11.

(130110456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Investors HoldCo S. à R.L.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138 026, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1206 du 19 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains.

2.- Modification afférente de l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts.

3.- Démission du Gérant de sa fonction.

4.- Nomination d'un Gérant remplaçant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

Troisième résolution:

L'assemblée acte la démission de MODERN TREUHAND S.A. de sa fonction de Gérant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme Gérant remplaçant pour une durée indéterminée:

Monsieur Dominique BOUILLON, né le 20 août 1947 à Seraucourt-Le-Grand, demeurant Kaorabilnaya Street 3, 2306000 Kaliningrad, Federation of Russia.

98987

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VANCAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29601. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL

Référence de publication: 2013090683/52.

(130110291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Triton IV No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 June 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton IV No. 6 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows: Shareholders subscribed number of shares amount paid-in

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Fund IV L.P	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV No. 6 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes

distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

99000

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091118/768.

(130110475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

belRfrance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 139.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091193/9.

(130111995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

A Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.425.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B136 477.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "A Ebco S.a r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside,
London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gael Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B136 477.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "A Ebco S.à r.l".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2,000,000 (deux millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091197/375.

(130111712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Us Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ista Holdco 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.799 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1045 of 2 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed dated 31 May 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1704 of 6 July 2012.

The Meeting is opened at 5.50 p.m. by Me Bertrand Gérardin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Me Frédéric Pilorget, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Me Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau).

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by their representatives and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the shareholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and the attendance list shows that:

I. all of the 26,700,000 (twenty-six million seven hundred thousand) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to amend the definition of Relevant Return and adding a definition of Additional Required Return, and subsequent amendment of article 7.7, as well as all other relevant articles, of the articles of association of the Company;

3. Decision to amend the transfer provisions so as to authorize certain transfers and subsequent amendment of article 8, as well as all other relevant articles of the articles, of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. these facts exposed and recognized accurate by the Meeting, and after due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend in the Articles the definition of Relevant Return and of Required Return and to add a definition of Additional Required Return.

The Meeting further resolves to amend article 7.7 of the Articles which will read henceforth as follows:

" **7.7. For the purpose of these Articles.** The Preferred Amount Per Share shall be calculated by dividing the Preferred Amount Per Class by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Preferred Amount Per Class shall be an amount in Euro equal to:

(A) up to and including June 24, 2013

$(q - r) / 5$

where:

q = the Required Return as determined in the Shareholders' Agreement;

and

r = the Relevant Return as determined in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

PLUS

(B) after June 24, 2013

$s / 5$

where

s = the Additional Required Return which shall be determined in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement."

The Meeting resolves to add the following definition in article 7.11 of the Articles:

"Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders and the Company, as it may be amended from time to time."

The Meeting finally resolves to amend article 30.4 of the Articles so to it henceforth reads as follows:

" **30.4.** Unless otherwise agreed by the General Meeting or if authorised under the Shareholders' Agreement, the Company shall not pay any dividends in respect of Share Classes F to J until all of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares have received their full Preferred Amount Per Class by way of dividend in accordance with Article 30.6 or on a repurchase in accordance with Articles 7.2 to 7.7."

Third resolution

The Meeting resolves to amend to the transfer provisions contained in the Articles so as to authorize certain transfers.

The Meeting further resolves to (i) complete the list of Permitted Transfer by adding a new permitted transfer (k) and (ii) amend article 8.2 of the Articles which will read henceforth as follows:

" **8.2.** Provided that a Shareholder complies with the terms of any agreement in force among the Shareholders in connection with or relating to a transfer of Shares, the following transfers of Shares may be made free of the restrictions in Article 10:

(a) a transfer of Shares to a person who is to hold those shares as the nominee of the transferor;

(b) a transfer of Shares by a nominee to the beneficial owner of those Shares or to another nominee of the same beneficial owner;

(c) a transfer of Shares by a body corporate to another member of its Wholly-Owned Group;

(d) subject to Article 8.3, a transfer of Shares held by or on behalf of an investment fund (including investment trusts, limited partnerships, unit trusts and co-investment schemes);

(i) to any person to hold on behalf of that same investment fund (whether as nominee, trustee, custodian, general partner or otherwise);

(ii) by way of a distribution in kind or otherwise under the documentation or laws governing that fund to any of the participants in that fund or their nominees;

(iii) to, or to any person to be held on behalf of, any other investment fund which has the same affiliated manager or investment adviser;

(e) a transfer of Shares by a Manager Shareholder to a Relation of the Manager Shareholder or to a Relation of the Manager on whose instruction the Manager Shareholder holds such shares;

(f) a transfer of Shares by a Manager Shareholder to an Investment Vehicle of the Manager Shareholder;

(g) (in each case with the consent of the Charterhouse Investors) to any Group Employee or by or to the trustees (acting in that capacity) of a trust established for the benefit of Group Employees;

(h) a transfer made by a Manager Shareholder or a CVC Investor pursuant to Article 10.3 following a Tag Along Transfer;

(i) a transfer made following the issue of a Drag Along Notice or a Secondary Drag Along Notice;

(j) a compulsory transfer made in accordance with Articles 9 or 12;

or

(k) any other transfer authorised under the Shareholders' Agreement;

but subparagraph (c) shall not apply to transfers of shares by a trustee or nominee."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The meeting was closed at 6.00 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation as stated below. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ista Holdco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.799 (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2007 en vertu d'un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 2 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1704 du 6 juillet 2012.

L'Assemblée est ouverte à 17.50 heures sous la présidence de Maître Bertrand Gérardin, avocat, résidant au Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Maître Frédéric Pilorget, avocat, résidant au Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Maître Marine Baillet, juriste, résidant au Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau et qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par l'avocat de droit de tous les actionnaires, par les membres du Bureau et le notaire.

Les mandats des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire, resteront également annexées au présent acte.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter de ce qui suit:

I. il résulte de la liste de présence que l'ensemble des 26.700.000 (vingt-six millions sept cent mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'Ordre du Jour;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Modification de la définition du Rendement Pertinent et ajout de la définition de Rendement Requis Additionnel, et modification consécutive de l'article 7.7, ainsi que tout autre article relatif, des Statuts;
 3. Modification de la clause relative aux cessions d'actions afin d'autoriser certaines cessions, et modification consécutive de l'article 8, ainsi que tout autre article relatif, des Statuts; et
 4. Divers.
- III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été préalablement communiqués.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les définitions du Rendement Pertinent et du Rendement Requis et d'ajouter une définition de Rendement Requis Additionnel.

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **7.7. Aux fins des présents Statuts.** Le Montant Privilégié par Action sera calculé en divisant le Montant Privilégié par Classe par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter et à annuler.

Le Montant Privilégié par Classe sera une somme en euros égale à:

(A) jusqu'au 24 juin 2013

$(q - r) / 5$

où:

q = le Rendement Requis tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires; et

r = le Rendement Pertinent tel que défini suivant les termes du Pacte d'Actionnaires.

(B) après le 24 juin 2013

$s / 5$

où:

s = le Rendement Requis Additionnel tel que défini suivant les termes du Pacte d'Actionnaires."

L'Assemblée décide d'ajouter la définition suivante à l'article 7.11 des Statuts:

"Le Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui définit, entre autre, les droits et obligations des actionnaires vis-à-vis de la Société, auquel les actionnaires de la Société peuvent adhérer à tout moment, et qui peut être modifié à tout moment"

L'Assemblée décide de modifier l'article 30.4 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **30.4.** Sauf accord contraire de l'Assemblée Générale ou si autorisé par le Pacte d'Actionnaires, la Société ne payera pas de dividendes eu égard aux Classes d'Actions F à J tant que toutes les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D et les Actions de Classe E n'auront pas reçu l'intégralité de leur Montant Privilégié par Classe par le biais de dividendes conformément à l'Article 30.6 ou lors d'un rachat conformément aux Articles 7.2 à 7.7."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la clause relative aux cessions d'actions contenue dans les Statuts afin d'autoriser certaines cessions.

L'Assemblée décide de (i) compléter la liste des cessions d'actions autorisées en ajoutant une nouvelle cession d'actions autorisée (k) et (ii) modifier l'article 8.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **8.2.** Si un Actionnaire satisfait aux conditions de tout contrat en vigueur entre les actionnaires relatif à une cession d'Actions, les cessions d'Actions suivantes pourront être effectuées sans tenir compte des restrictions mentionnées dans l'Article 10:

- (a) une cession d'Actions à une personne réputée détenir ces actions en qualité de détenteur apparent du Cédant;
- (b) une cession d'Actions par un détenteur apparent au bénéficiaire économique desdites Actions ou à un autre détenteur apparent du même bénéficiaire économique;
- (c) une cession d'Actions par une personne morale à un autre membre de son Groupe Intégralement Détenu;
- (d) sous réserve de l'Article 8.3, une cession d'Actions détenues par ou pour le compte d'un fonds d'investissement (y inclus, sans limitation, tout "trusts", "limitedpartnerships", ou autres entités similaires);
- (i) à toute personne, pour qu'elle les détienne pour le compte de ce même fonds d'investissement (qu'il s'agisse d'un détenteur apparent, d'un fidéicommissaire, d'un dépositaire, d'un associé commandité ou autres);

- (ii) au moyen d'un apport en nature ou autre conformément à la documentation ou à toutes lois qui régissent ce fonds à l'un quelconque des participants de ce fonds ou leurs détenteurs apparents;
- (iii) à tout autre fonds d'investissement (ou à toute personne pour qu'elle les détienne pour le compte de ce dernier) qui possède le même administrateur affilié ou le même gestionnaire de fonds;
- (e) une cession d'Actions par un Actionnaire Administrateur à la Parenté de l'Actionnaire Administrateur ou à la Parenté de l'Administrateur sur les instructions duquel l'Actionnaire Administrateur détient lesdites actions;
- (f) une cession d'Actions par un Actionnaire Administrateur à un Véhicule d'Investissement de l'Actionnaire Administrateur;
- (g) (dans chacun des cas avec le consentement des Charterhouse Investors) à tout Employé du Groupe, ou par le truchement ou directement aux fidéicommissaires (agissant en cette qualité) d'une fiducie établie au bénéfice des Employés du Groupe;
- (h) une cession effectuée par un Actionnaire Administrateur ou un Investisseur CVC en vertu de l'Article 10.3 suite à une Cession Tag Along;
- (i) une cession effectuée à la suite de l'émission d'une Notice Drag Along ou d'une Seconde Notice Drag Along;
- (j) une cession obligatoire effectuée conformément aux Articles 9 ou 12;
- (k) toute autre cession autorisée par le Pacte d'Actionnaires; toutefois la sous-section (c) ne s'appliquera pas aux cessions d'actions effectuées par un fidéicommissaire ou un détenteur apparent."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

L'Assemblée est clôturée à 18.00 heures.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes comparants, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, F. Pilorget, M. Baillet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1084. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091196/225.

(130112626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

The Food Truck Company s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 178.370.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Kim CONRARDY, graphiste, né à Luxembourg le 3 avril 1982, demeurant à L-3932 Mondercange, 43, rue de Limpach.
2. - Monsieur Claude DENGLER, technicien de son, né à Luxembourg le 9 avril 1980, demeurant à L-3313 Bergem, 33, Grand-Rue.
3. - Monsieur Marcel dit Max THILL, mécanicien d'autos, né à Merzig (Allemagne) le 5 octobre 1966, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 71, rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "THE FOOD TRUCK COMPANY s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Roodt-sur-Syre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, fixe ou mobile, avec petite restauration.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Kim CONRARDY, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) Monsieur Claude DENGLER, préqualifié, trente-neuf parts sociales	39
3) Monsieur Marcel dit Max THILL, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (€ 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Marcel dit Max THILL, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Messieurs Kim CONRARDY et Claude DENGLER, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.
- 4) Le siège social est fixé à L-6914 Roodt-sur-Syre, 9A, rue du Moulin. Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CONRARDY, DENGLER, THILL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 juin 2013. Relation: CAP/2013/2341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013091190/135.

(130110773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of July,

before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Algeco/Scotsman Management S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 19 July 2011, number 1617 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 160307.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on 9 January 2013; published in the Mémorial of 21 February 2013 number 427.

The meeting was chaired by Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The meeting has been convened by registered letters sent to all the members of the Company on 21 June 2013.
2. The members represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

As it appears from said attendance list, out of a total of three million five hundred seventy seven thousand one hundred and fifty-eight (3,577,158) shares in issue in the Company, all the three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A ordinary shares in issue in the Company, the one (1) management share in issue in the Company, six thousand two hundred and sixty-nine (6,269) B ordinary shares in issue in the Company out of a total of twenty seven thousand eight hundred and fifty (27,850) B ordinary shares; one thousand eight hundred (1,800) C ordinary shares out of a total of twenty seven thousand four hundred and thirty-seven (27,437) C ordinary shares; six hundred seventy-two (672) D ordinary shares out of a total of six thousand eight hundred and seventy-one (6,871) D ordinary shares; and all the fifteen thousand (15,000) E ordinary shares in issue in the Company are represented, being more than 50% of the issued share capital of the Company and no resolutions to be adopted requiring a class vote, so that the general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as set forth in the convening notice pertaining to this meeting.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

All terms not specifically defined herein shall have the meaning ascribed to them in the Company's articles of association (the "Articles")

1. Amendment and restatement of articles 6, 9.3 and 9.4 of the articles of association of the Company, in order to expressly provide for the possibility of the Company to acquire its own shares, to read as follows:

" **Art. 6. Increase, Reduction of Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The Company may proceed to the purchase or repurchase of its own shares and may hold shares in treasury, redeem and cancel them or retransfer them, each time within the limits laid down by law."

" **9.3.** If a Leaver fails to give a Transfer Notice within five (5) business days of service of a Bad Leaver Notice or Good Leaver Notice (as the case may be), the Gérant is authorised to transfer the Shares of the Leaver and all of his Permitted Transferees (the "Leaver Shares") on behalf of the Leaver to such persons as shall be determined in accordance with

Article 9.4 (which may include the Company pursuant to Article 6) for the relevant price as set out in Article 9.1 or Article 9.2 as the case may be. The Gérant shall be authorised to register the transfer in the Company's shareholder register".

" 9.4. Leaver Shares shall be kept available (subject to the provisions of the Law of 1915) for any person or persons nominated by the ASH Board (who, for the avoidance of doubt, may be the Company)."

2. (A) Decision to reduce the issued share capital of the Company by the purchase from Leavers or ASH, as applicable, and cancellation, of shares which the Company has, pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of 1 July 2013 (the "Authorization"), been authorised to purchase, acquire or receive from time to time (i) upon decision of the Gérant to transfer shares of a Leaver and of all of his Permitted Transferees to the Company pursuant to article 9.3. of the Articles and if so designated by ASH in accordance with article 9.4. of the Articles, within the parameters set forth below and to the extent determined by the Gérant or (ii) upon decision of the Gérant to purchase shares acquired by ASH from Leavers prior to the Authorization in accordance with the conditions and procedures set out in articles 9.1. to 9.4. of the Articles provided that such shares are purchased for a purchase price determined in accordance with item 3 (d) below;

2. (B) Instruction and delegation of power to and authorisation of the Gérant (i) to determine the conditions of and implement the purchase(s) of shares in accordance with the conditions set forth in the Authorization, (ii) proceed to the payment of the purchase price to the Leavers or to ASH, as applicable, (in cash or by way of issuance of loan notes, at the discretion of the Gérant), (iii) to implement the cancellation of shares by way of a reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares to be cancelled within the maximum amount set out below and in the Authorisation, (iv) cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles to be recorded by way of notarial deed, and (v) generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the extraordinary general shareholders' meeting;

3. Parameters of the decision to reduce the issued share capital of the Company by the purchase and cancellation of shares (to the extent determined by the Gérant):

a) maximum amount of capital reduction: € 702.87 which corresponds to the aggregate nominal value of the maximum number of shares which may be purchased and cancelled;

b) maximum number of purchased and cancelled shares:

- 27,850 B ordinary shares or Unvested B Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles;
- 27,437 C ordinary shares or Unvested C Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles;
- 15,000 E ordinary shares Unvested E Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles.

c) period: period ending at midnight on the date which is five years as from the date of the resolution of the extraordinary general shareholders' meeting approving the proposed reduction of capital;

d) purchase price of the shares: as determined by the Gerant pursuant to (i) article 9.3. of the Articles in the case of shares held by a Bad Leaver or (ii) article 9.2. of the Articles in the case of shares held by a Good Leaver.

After deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the general meetings of the shareholders:

First resolution

The Meeting resolved to amend and restate articles 6, 9.3 and 9.4 of the Articles to read as set out in the agenda.

For: three million five hundred twenty-three thousand seven hundred and forty-one (3,523,741);

Against: none;

Abstention: none.

The resolution has thus been adopted unanimously.

Second resolution

The Meeting resolved to adopt one single resolution in respect of items 2.A, 2.B and 3 of the agenda since these items are interrelated. The Meeting acknowledged that all capitalised terms used in this resolution shall have the meaning ascribed to such terms in the Articles.

The Meeting resolved to approve the reduction of the issued share capital of the Company by the purchase, from Leavers or ASH as applicable, and cancellation of shares which the Company has, pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of 1 July 2013 (the "Authorization"), been authorised to purchase, acquire or receive from time to time (i) upon decision of the Gérant to transfer shares of a Leaver and of all of his Permitted Transferees to the Company pursuant to article 9.3. of the Articles and if so designated by ASH in accordance with article 9.4. of the Articles, within the parameters set forth below and to the extent determined by the Gérant or (ii) upon decision of the Gérant to purchase shares acquired by ASH from Leavers prior to the Authorization in accordance with the conditions and procedures set out in articles 9.1. to 9.4. of the Articles provided that such shares are purchased for a purchase price determined in accordance with item 3 (d) below.

The Meeting resolved to instruct and delegate power to and authorise the Gérant (i) to determine the conditions of and implement the purchase(s) of shares in accordance with the conditions set forth in the Authorization, (ii) proceed

to the payment of the purchase price to the Leavers or to ASH, as applicable, (in cash or by way of issuance of loan notes, at the discretion of the Gérant), (iii) to implement the cancellation of shares by way of a reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares to be cancelled within the maximum amount set out below and in the Authorisation, (iv) cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles to be recorded by way of notarial deed, and (v) generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the extraordinary general shareholders' meeting.

The Meeting resolved that the decision to reduce the issued share capital of the Company by the purchase and cancellation of shares (to the extent determined by the Gérant) and the powers and authority granted to the Gérant in relation thereto by virtue of the present resolutions shall be subject to the following parameters:

a) maximum amount of capital reduction: seven hundred and two Euros and eighty-seven cents (€ 702.87) which corresponds to the aggregate nominal value of the maximum number of shares which may be purchased and cancelled;

b) maximum number of purchased and cancelled shares:

- twenty-seven thousand eight hundred and fifty (27,850) B ordinary shares or Unvested B Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles;

- twenty-seven thousand four hundred and thirty-seven (27,437) C ordinary shares or Unvested C Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles;

- fifteen thousand (15,000) E ordinary shares or Unvested E Shares, as applicable pursuant to articles 9.1. or 9.2 of the Articles.

c) period: period ending at midnight on the date which is five years as from the date of the resolution of the present extraordinary general shareholders' meeting approving the proposed reduction of capital;

d) purchase price of the shares: as determined by the Gérant pursuant to (i) article 9.3. of the Articles in the case of shares held by a Bad Leaver or (ii) article 9.2. of the Articles in the case of shares held by a Good Leaver.

For: three million five hundred twenty-three thousand seven hundred and forty-one (3,523,741);

Against: none;

Abstention: none.

The resolution has thus been adopted unanimously.

There being no further items on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'«Algeco/Scotsman Management S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 19 juillet 2011, numéro 1617, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 160307.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 janvier 2013, publié au Mémorial le 21 février 2013, numéro 427.

L'assemblée était présidée par Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Ana Bramao, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires de la Société le 21 juin 2013.

2. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que leurs participations respectives figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Comme il ressort de ladite liste de présence, d'un total de trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit (3.577.158) actions émises par la Société, toutes les trois millions quatre-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) actions ordinaires A, l'unique (1) action de commandité émise par la Société, six mille deux cent soixante-neuf (6.269) actions ordinaires B parmi un total de vingt-sept mille huit cent cinquante (27.850) actions ordinaires B, mille huit cents (1.800) actions ordinaires C parmi un total de vingt-sept mille quatre cent trente-sept (27.437) actions ordinaires C, six cent soixante-douze (672) actions ordinaires D parmi six mille huit cent soixante-et-onze (6.871) actions ordinaires D, et toutes les quinze mille (15.000) actions ordinaires E émises par la Société, sont représentées, soit plus de 50% du capital social émis de la Société, aucune résolution devant être adoptée ne nécessitant un vote par classe, de sorte que l'assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour, tels qu'énoncés dans l'avis de convocation relatif à cette assemblée.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Toutes les notions non définies dans la présente ont la signification qui leur est attribuée dans les statuts de la Société (les «Statuts»).

1. Modification et refonte des articles 6, 9.3 et 9.4 des statuts de la Société, de sorte à ce que soit expressément prévue la possibilité pour la Société d'acquérir ses propres actions, de manière à ce qu'ils se lisent comme suit:

« **Art. 6. Augmentation, Réduction de capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

La Société peut procéder à l'achat ou rachat de ses propres actions et peut détenir des actions en trésorerie, les racheter et les annuler ou les retransférer, à chaque fois dans le respect des limites prévues par la loi.»

« **9.3.** Si un Sortant n'envoie pas un Avis de Transfert dans les cinq (5) jours ouvrables de l'envoi de l'Avis de Mauvais Sortant ou de l'Avis de Bon Sortant (tel qu'applicable), le Gérant sera autorisé à transférer les Actions du Sortant et de tous ses Cessionnaires Autorisés (les «Actions du Sortant») pour le compte du Sortant aux personnes telles que déterminées conformément à l'Article 9.4 (ce qui peut comprendre la Société conformément à l'Article 6) au prix concerné tel que prévu à l'Article 9.1 ou à l'Article 9.2, tel qu'applicable. Le Gérant est autorisé à inscrire le transfert dans le registre des actions de la Société.»

« **9.4.** Les Actions du Sortant seront tenues à la disposition (sous réserve des dispositions de la Loi de 1915) de toute personne ou toutes personnes déterminées par le Conseil ASH (qui, pour éviter tout doute, peut être la Société)».

2. (A) Décision de réduire le capital social émis de la Société par rachat auprès de Sortants ou d'ASH, tel qu'applicable, et annulation, d'actions que la Société a, conformément à une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juillet 2013 (l' «Autorisation»), été autorisée à acheter, acquérir ou recevoir de temps en temps (i) selon une décision du Gérant de transférer les actions d'un Sortant et de tous ses Cessionnaires Autorisés à la Société conformément à l'article 9.3. des Statuts, et si tel est prévu par ASH conformément à l'article 9.4. des Statuts, dans les paramètres précisés ci-dessous et dans la mesure déterminée par le Gérant, ou (ii) selon une décision du Gérant d'acheter des actions acquises par ASH auprès de Sortants antérieurement à l'Autorisation conformément aux conditions et procédures prévues aux articles 9.1. à 9.4. des Statuts, à condition que ces actions soient achetées pour un prix d'achat déterminé conformément au point 3(d) ci-dessous;

(B) Instruction et la délégation de pouvoir à, et autorisation au Gérant (i) de déterminer les conditions de, et d'effectuer l'achat des actions conformément aux conditions prévues dans l'Autorisation, (ii) procéder au paiement du prix d'achat aux Sortants ou à ASH, tel qu'applicable, (en numéraire ou par le biais d'une émission de titres de créance, à la discrétion du Gérant), (iii) de procéder à l'annulation des actions par le biais d'une réduction du capital social, déterminer le montant final de la réduction de capital social et le nombre d'actions à annuler dans la limite du montant maximum déterminé ci-dessous et dans l'Autorisation, (iv) faire acter la réduction du capital social et l'annulation des actions, et les modifications des Statuts qui s'ensuivent, par acte notarié, et (v) dans l'ensemble, de prendre toutes les mesures, actions, ou formalités, nécessaires ou utiles, pour exécuter la présente décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

3. Paramètres de la décision de réduire le capital social émis de la Société par l'achat et l'annulation d'actions (dans la mesure déterminée par le Gérant):

a) Montant maximum de la réduction de capital: 702,87€ ce qui correspond à la valeur nominale agrégée du nombre maximal d'actions qui peuvent être achetées et annulées;

b) Nombre maximal d'actions achetées et annulées:

- 27.850 actions ordinaires B ou actions B Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

- 27.437 actions ordinaires C ou actions C Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

- 15.000 actions ordinaires E ou actions E Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

c) Durée: la durée prend fin à minuit à la date expirant cinq années après la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la réduction de capital proposée;

d) Prix d'achat des actions: tel que fixé par le Gérant conformément (i) à l'article 9.3. des Statuts en cas d'actions détenues par un Mauvais Sortant, ou (ii) à l'article 9.2. des Statuts en cas d'actions détenues par un Bon Sortant.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été unanimement approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les articles 6, 9.3. et 9.4. des Statuts de manière à ce qu'ils se lisent comme formulé à l'ordre du jour.

Pour: trois millions cinq cent vingt-trois mille sept cent quarante-et-un (3.523.741);

Contre: aucune;

Abstentions: aucune;

La résolution a ainsi été adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé d'adopter une résolution unique relativement aux points 2.A, 2.B et 3 de l'ordre du jour, étant donné que ces points sont interconnectés. L'Assemblée constate que tous les termes commençant par une majuscule dans cette résolution ont la signification qui leur est attribuée dans les Statuts.

L'Assemblée a décidé d'approuver la réduction du capital social émis de la Société par l'achat, auprès de Sortants ou d'ASH tel qu'applicable, et l'annulation des actions que la Société a, conformément à une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juillet 2013 (l'«Autorisation»), été autorisée à acheter, acquérir ou recevoir de temps en temps (i) selon une décision du Gérant de transférer les actions d'un Sortant et de tous ses Cessionnaires Autorisés à la Société conformément à l'article 9.3. des Statuts, et si tel est prévu par ASH conformément à l'article 9.4. des Statuts, dans les paramètres précisés ci-dessous et dans la mesure déterminée par le Gérant, ou (ii) selon une décision du Gérant d'acheter des actions acquises par ASH auprès de Sortants antérieurement à l'Autorisation conformément aux conditions et procédures prévues aux articles 9.1. à 9.4. des Statuts, à condition que ces actions soient acquises pour un prix d'achat déterminé conformément au point 3(d) ci-dessous.

L'Assemblée a décidé d'ordonner et de déléguer les pouvoirs au, et d'autoriser le Gérant (i) de déterminer les conditions de, et d'effectuer l'achat des actions conformément aux conditions prévues dans l'Autorisation, (ii) procéder au paiement du prix d'achat aux Sortants ou à ASH, tel qu'applicable, (en numéraire ou par le biais d'une émission de titres de créance, à la discrétion du Gérant), (iii) de procéder à l'annulation des actions par le biais d'une réduction du capital social, déterminer le montant final de la réduction de capital social et le nombre d'actions à annuler dans la limite du montant maximum déterminé ci-dessous et dans l'Autorisation, (iv) faire acter la réduction du capital social et l'annulation des actions, et les modifications des Statuts qui s'ensuivent, par acte notarié, et (v) dans l'ensemble, de prendre toutes les mesures, actions, ou formalités, nécessaires ou utiles, pour exécuter la présente décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

L'Assemblée a décidé que la décision de réduire le capital social émis de la Société par l'achat et l'annulation d'actions (dans la limite déterminée par le Gérant), et les pouvoirs et l'autorité accordée au Gérant relativement à cette décision en vertu des présentes résolutions seront soumis aux paramètres suivants:

a) Montant maximum de la réduction de capital: sept cent deux euros et quatre-vingt-sept centimes (€ 702,87) ce qui correspond à la valeur nominale agrégée du nombre maximal d'actions qui peuvent être achetées et annulées;

b) Nombre maximal d'actions achetées et annulées:

- vingt-sept mille huit cent cinquante (27.850) actions ordinaires B ou actions B Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

- vingt-sept mille quatre cent trente-sept (27.437) actions ordinaires C ou actions C Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

- quinze mille (15.000) actions ordinaires E ou actions E Non-Acquises, tel qu'applicable conformément aux articles 9.1. ou 9.2. des Statuts;

c) Durée: la durée prend fin à minuit à la date expirant cinq années après la résolution de cette l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la réduction de capital proposée;

d) Prix d'achat des actions: tel que fixé par le Gérant conformément (i) à l'article 9.3. des Statuts en cas d'actions détenues par un Mauvais Sortant, ou (ii) à l'article 9.2. des Statuts en cas d'actions détenues par un Bon Sortant.

Pour: trois millions cinq cent vingt-trois mille sept cent quarante-et-un (3.523.741);

Contre: aucune;

Abstentions: aucune;

La résolution a ainsi été adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, A. BRAMAO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8602. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013091209/283.

(130112009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Aurelius Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091229/9.

(130112554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.908.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ABF Regents Park Investments S.à r.l., a company validly existing as a private limited company (Gesellschaft mit beschränkte Haftung) under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 96.789,

duly represented by Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 30 April 2013.

Copy of the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company ABF European Holdings S.à r.l., a company validly existing as a private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the laws of Luxembourg, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 114.908,

incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1040 dated 29 May 2006, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary on 15 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2723 dated 9 November 2011 (the "Corporation").

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolved to reduce the subscribed share capital of the Corporation by an amount of ninety-three million three hundred ninety-six thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 93,396,700.-),

so as to bring it from its present amount of ninety-three million four hundred twenty-six thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 93,426,700.-) represented by nine hundred thirty-four thousand two hundred sixty-seven (934,267) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each,

to the new amount of thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000.-) represented by three hundred (300) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each,

through the cancellation of nine hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-seven (933,967) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, held by the sole member and the repayment to the sole member of such amount of ninety-three million three hundred ninety-six thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 93,396,700.-).

Second resolution

The sole member resolved to reduce the legal reserve of the Corporation by an amount of nine million three hundred thirty-nine thousand six hundred seventy Pounds Sterling (GBP 9,339,670.-) so as to bring it from its present amount of nine million three hundred forty-two thousand six hundred seventy Pounds Sterling (GBP 9,342,670.-) to the new amount of three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-), through the repayment to the sole member of such amount of nine million three hundred thirty-nine thousand six hundred seventy Pounds Sterling (GBP 9,339,670.-).

Third resolution

The sole member resolved to reduce the share premium account of the Corporation by an amount of eight hundred twenty-eight million four hundred five thousand five hundred seventy-two Pounds Sterling (GBP 828,405,572.-),

so as to bring it from its present amount of eight hundred twenty-nine million six hundred ninety-six thousand two hundred sixty-six Pounds Sterling (GBP 829,696,266.-) to the new amount of one million two hundred ninety thousand six hundred ninety-four Pounds Sterling (GBP 1,290,694.-),

through the repayment to the sole member of such amount of eight hundred twenty-eight million four hundred five thousand five hundred seventy-two Pounds Sterling (GBP 828,405,572.-).

Fourth resolution

The sole member resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Corporation as follows:

"The subscribed share capital is set at thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000.-) represented by three hundred (300) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing persons, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahr zwei tausend dreizehn, am dritten Mai.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg:

Ist erschienen:

die Gesellschaft ABF Regents Park Investments S.à r.l., eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (RCS Luxembourg) unter Nummer B 96.789,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Michel BULACH, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 30. April 2013.

Eine Kopie der vorgenannte Vollmacht verbleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten als Vertreter der erschienenen Person und durch die unterzeichnende Notarin, der vorliegenden Urkunde beigelegt um mit ihr bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Person ist der Alleingesellschafter der Gesellschaft ABF European Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (RCS Luxembourg) unter Nummer B 114.908, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Léon Thomas, besser bekannt als Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie, am 8. März 2006, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter Nummer 1040 am 29. Mai 2006, deren Satzung des Öfteren geändert wurde und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch die unterzeichnende

Notarin am 15. September 2011, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter Nummer 2723 am 9. November 2011 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Person, vertreten wie vorerwähnt, hat die Notarin gebeten ihre nachfolgenden Beschlussfassungen, welche sie in ihrer Befugnis als Alleingesellschafter der Gesellschaft getroffen hat, aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft in Höhe von dreiundneunzig Millionen dreihundertsechszehnundsechzigtausendsiebenhundert Pfund Sterling (GBP 93.396.700,-) herabzusetzen,

um es von seinem gegenwärtigen Betrag von dreiundneunzig Millionen vierhundertsechszwanzigtausendsiebenhundert Pfund Sterling (GBP 93.426.700,-) dargestellt durch neunhundertvierunddreißigtausendzweihundertsiebenundsechzig (934.267) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-),

auf den neuen Betrag von dreißigtausend Pfund Sterling (GBP 30.000,-) dargestellt durch dreihundert (300) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-) zu bringen,

durch die Aufhebung von neunhundertdreißigtausendneunhundertsiebenundsechzig (933.967) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-), welche den Alleingesellschafter gehalten werden und durch die Auszahlung an besagten Alleingesellschafter des Betrags von dreiundneunzig Millionen dreihundertsechszehnundsechzigtausendsiebenhundert Pfund Sterling (GBP 93.396.700,-).

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die gesetzlich Rücklage der Gesellschaft um einen Betrag von neun Millionen dreihundertneununddreißigtausendsechshundertsiebenzig Pfund Sterling (GBP 9.339.670,-) herabzusetzen,

um sie von ihrem gegenwärtigen Betrag von neun Millionen dreihundertzweiundvierzigtausendsechshundertsiebenzig Pfund Sterling (GBP 9.342.670,-) auf ihren neuen Betrag von dreitausend Pfund Sterling (GBP 3.000,-) zu bringen,

durch die Auszahlung an den Alleingesellschafter des Betrags in Höhe von neun Millionen dreihundertneununddreißigtausendsechshundertsiebenzig Pfund Sterling (GBP 9.339.670,-).

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt das Emissionsagiotkonto der Gesellschaft um einen Betrag von achthundertachtundzwanzig Millionen vierhundertfünftausendfünfhundertzweiundsiebzig Pfund Sterling (GBP 828.405.572,-) herabzusetzen,

um es von seinem gegenwärtigen Betrag von achthundertneunundzwanzigtausendsechshundertsechszehnundsechzigtausendzweihundertsechszehnundsechzig Pfund Sterling (GBP 829.696.266,-) auf seinen neuen Betrag von einer Million zweihundertneunzigtausendsechshundertvierundneunzig Pfund Sterling (GBP 1.290.694,-) zu bringen,

durch die Auszahlung an den Alleingesellschafter des Betrags in Höhe von achthundertachtundzwanzig Millionen vierhundertfünftausendfünfhundertzweiundsiebzig Pfund Sterling (GBP 828.405.572).

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den ersten Paragraphen des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreißigtausend Pfund Sterling (GBP 30.000,-), eingeteilt in dreihundert (300) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-).“

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch Vorgenanntes anfallen, werden auf ungefähr EUR geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der obigen erschienenen Personen auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Personen, hat dieser gemeinsam mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2013. Relation: LAC/2013/21831. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091235/144.

(130112499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091195/9.

(130112229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Oberon Credit Investment Fund I S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090934/11.

(130110665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Nicklas architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 145.116.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090911/9.

(130110764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.516.

Herr Matthias Luecker, berufliche Anschrift, 6d route de Trèves, L - 2633 Senningerberg hat zum 02.07.2013 seine 63 Anteile an der Gesellschaft Oref Real Estate GmbH an die Connaught Hill Investments S.à r.l. mit Sitz in 6d route de Trèves, L - 2633 Senningerberg verkauft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090951/12.

(130110783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

La Casertana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 142.771.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013090789/10.

(130111243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lmproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 132.861.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090804/9.

(130111375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lux Kapitalmarkt Management AG, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090814/9.

(130111031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 41.581.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090815/9.

(130111143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090827/9.

(130110885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Maxioma Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090864/9.

(130110775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Netsys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass.

R.C.S. Luxembourg B 72.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090917/9.

(130111606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.